

ARRETE INDIVIDUEL N° AI2025-79
portant Permission de voirie

Le Maire de la commune de Saint-Germain-sur-Ay,

VU, Le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU, Le Code de la Voirie Routière,

VU, La demande en date du 3 septembre 2025 par laquelle M. Yannick MARTIN, de l'entreprise SAUR Centre Normandie de Saint-Clair-sur-Elle (50680) ZA de la lande sollicite l'autorisation de réaliser des travaux sur ouvrages existants du réseau eau potable, entre le 15 et le 25 septembre 2025, sur le domaine public rue du corps de garde à Saint-Germain-sur-Ay (50430),

ARRETE

Article 1^{er} : Autorisation

L'entreprise SAUR Centre Normandie de Saint-Clair-sur-Elle (50680) est autorisée à occuper le domaine public et à exécuter entre le 15 et le 25 septembre 2025 les travaux énoncés dans sa demande : travaux sur ouvrages existants du réseau eau potable rue du corps de garde à Saint-Germain-sur-Ay (50430).

Article 2 : Responsabilité

Cette autorisation est accordée à titre personnel et ne peut être cédée.

Article 3 : Autres formalités administratives

Il est expressément rappelé que le présent arrêté ne vaut pas arrêté de circulation.

Fait à Saint-Germain-Ay,
le 8 septembre 2025

Le Maire,
Christophe GILLES

